

# REGLES SPECIFIQUES RALLYES CLASSIC

Un rallye Classic reprend l'ensemble de la réglementation de la discipline moderne, complétée par les présentes règles spécifiques. Seule la réglementation technique diffère.

**Un rallye Classic peut être inscrit en doublure :**

- **d'un rallye VHC inscrit seul ou en doublure d'un rallye "moderne".**
- **d'un rallye VHC doublé d'un rallye de régularité historique sportif.**

## REGLEMENT

Tout organisateur doit utiliser, pour le règlement particulier de son épreuve FFSA, le règlement particulier de la discipline, tel qu'existant dans France Auto.

## REGLEMENTATION TECHNIQUE

Pour participer à un rallye classic, la présentation par le concurrent d'un laissez-passer de véhicule pour rallye de régularité historique sportif est obligatoire.

Le véhicule présenté par le concurrent doit être équipé au niveau sécurité tel que défini dans l'annexe K pour participer à une compétition.

Les éléments de sécurité **y compris vestimentaires**, doivent être conformes aux règles spécifiques rallye VHC.

La FFSA reste propriétaire du laissez-passer pour rallye de régularité historique sportif qui doit être signé par le concurrent.

Le passeport technique fédéral est obligatoire pour toute voiture appartenant à un licencié FFSA.

Les vérifications techniques doivent être faites par un Commissaire Technique validé VHC par la FFSA.

## VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures à définition routière de l'Annexe K **jusqu'au 31/12/1981.**

## ASSISTANCE - PUBLICITE - RECONNAISSANCES - EPREUVES SPECIALES

Conforme au règlement particulier.

## DEROULEMENT DE LA COURSE

Tout concurrent exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié au Chargé des Relations avec les Concurrents sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante ;
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où la pénalité d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté d'un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises. De plus, les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :

- Pénalité de DIX heures.
- Pénalité de CINQ minutes par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.

Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs de l'épreuve selon l'article 3.3 du Règlement Standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

**Le départ d'un rallye Classic doit être donné derrière le dernier concurrent du rallye VHC de support.**

**Un classement général spécifique Classic, sans distinction de période ou de classe pourra être établi et ce sans confusion avec celui du rallye VHC de support.**